



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN VALMEROUX

*Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal*

*Séance du 29 septembre 2020 à 20h30*

### **Conseillers municipaux présents :**

#### **Présents :**

M. Christian FOURNIER,  
Mme Yvette MARTIN,  
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,  
M. Nasreddine DRIDI  
M. Michel DELMAS,  
M. Jean-Pierre CHANCEL,  
Mme Catherine MARTIN,  
Mme Catherine DUFFAY,  
M. André GASTON,  
M. Michel DELMAS  
M. Olivier CHÂTEAU,  
Mme Cécile BADUEL  
M. Philippe RAVIT,  
Mme Élise LAJARRIGE

#### **Excusés/pouvoir :**

M. Gabriel RIEU pouvoir Mme Cécile BADUEL,  
Mme Marlène BILLOUX pouvoir M. Gilbert CHABRIER JOURNIAC

L'an deux mille vingt, le mardi 29 septembre, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 23 septembre 2020, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h35.

Les conseillers présents, au nombre de 14 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

#### Ordre du jour :

- 1 – Demande de subventions – Projet de restauration de bâtiments communaux « Bonus relance région »**
- 2 – Achat de camion – Services techniques**
- 3 – Travaux :**
  - \* plateforme city Park**
  - \* murs de soutènement**
  - \* parking route de Fontanges**
- 4 – Commission communale des impôts directs – Désignation de la liste des 6 membres titulaires et 6 membres suppléants**
- 5 – Moulin de Généril**
- 6 – Travaux de restauration du patrimoine communal\* plateforme city Park**
  - \* Toit du poids communal**
  - \* Installations électriques de l'église de Saint Rémy de Salers**
- 7 – Contrat d'apprentissage – Service voirie/espaces verts**
- 8 – Questions diverses**

*Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et énonce le pouvoir de M. Gabriel RIEU à Mme Cécile BADUEL et de Mme Marlène BILLOUX à M. Gilbert CHABRIER JOURNIAC.*

- 1 – Demande de subventions – Projet de restauration de bâtiments communaux « Bonus relance région »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dispositif de soutien aux collectivités proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de relancer l'économie locale suite à la pandémie de la Covid 19.

Les projets présentés pourraient être réalisés dès le début de l'année 2021 permettant de donner du travail aux entreprises locales au 1<sup>er</sup> trimestre (travaux d'intérieur de la mairie-maison des services) et au printemps 2021 (travaux d'isolation et d'économie d'énergie à la MARPA).

#### Projet MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées)

Les travaux consistent :

- à remplacer toutes les portes et fenêtres des logements. Elles sont en très mauvais état, sources de déperdition importante de chaleur, et difficilement manœuvrables par les résidents.  
Elles seront remplacées par des portes et fenêtres isolantes en aluminium semblables à la rénovation réalisée lors de l'extension de la MARPA sur les parties communes en 2008.

Ces travaux, d'un montant 75 856 € HT, pourraient être réalisés rapidement au printemps 2021 avec peu de formalités administratives (déclaration de travaux et appel d'offre réalisés au 1er trimestre 2021) dès que le plan de financement pourra être finalisé.

Plan de financement du projet :

Nature des dépenses	Montant HT des travaux	Natures des recettes	Taux	Montant des recettes prévisionnelles
Projet MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes âgées) :	75 856 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes bonus relance	60 %	45 513.60 €
		DETR 2020	13.36 %	10 139.17 €
		Emprunt	19.78 %	15 000 €
		Auto financement de la commune	6.86 %	5 203.23 €

#### Projet AMENAGEMENT DU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE LA MAIRIE - MAISON DES SERVICES

Les travaux consistent :

- à aménager une salle du conseil, une salle de co-working, un bureau des adjoints, une salle d'archives ainsi qu'un accès à l'étage supérieur. La rénovation comprendra des travaux de plâtrerie, peinture, revêtement de sol pour un montant de 25 448,85 €.
- à effectuer des travaux de menuiserie : changement de portes, création d'un escalier pour une somme de 26 927,50 €
- à effectuer des travaux d'électricité et de réseau informatique pour une somme de 9 441 €.
- à effectuer des travaux de plomberie pour une somme de 3 020 €.

Le montant global du projet est de 64 837,35 € HT.

Ces travaux pourraient être réalisés dès la finalisation du plan de financement donnant du travail en intérieur dès cet hiver aux entreprises de second œuvre. Il ne nécessite en effet aucune formalité administrative ni appel d'offre, le seuil ayant été relevé à 70 000 € pour permettre l'engagement rapide des travaux.

Plan de financement du projet :

Nature des dépenses	Montant HT	Natures des recettes	Taux	Montant des recettes prévisionnelles
AMENAGEMENT DU 1 <sup>ER</sup> ETAGE DE LA MAIRIE - MAISON DES SERVICES	64 837,35 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes bonus relance	60 %	38 902.41 €
		Cantal Solidaire 2020	11 %	7 132.19 €
		Emprunt	23.13 %	15 000.00 €
		Auto financement	5.87 %	3 802.75 €

Il est donc demandé à la région une aide de 84 416 € permettant des économies d'énergie au niveau de la MARPA qui est actuellement en grande difficulté financière ainsi que la fin des travaux de la nouvelle mairie qui ont été commencés en 2014.

Un emprunt de 30 000 € sur 15 ans au taux de 0,69 % permettra un auto-financement de la commune de moins de 10 000 € compatible avec des finances communales actuellement elles aussi dégradées.

**Monsieur le Maire propose d'engager toutes les démarches afférentes à la candidature à l'appel à projet « Refection des bâtiments communaux » tel que proposé.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les propositions.**

## **2 – Achat de camion – Services techniques**

Monsieur le maire indique que la commune a reçu un devis pour l'achat d'un camion à destination des services techniques pour un montant de 15 600€ HT.

Le conseil municipal décide d'ajourner cette délibération dans l'attente d'un 2<sup>e</sup> devis.

## **3 – Travaux :**

### **\* plateforme city Park**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le projet initialisé par l'ancienne municipalité de créer un City Park sur l'ancien terrain de jeux placé en face de la cantine scolaire.

Cet équipement doit s'installer sur une plateforme en enrobé réalisée avant la pose par l'entreprise MEFRAN. Il présente au conseil municipal 2 devis pour la réalisation de cette plateforme, l'un de l'entreprise BERGHEAUD pour la somme de 11 142.20 € HT, l'autre de l'entreprise LACOMBE pour une somme de 18 660 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le maire à entreprendre les travaux pour le montant indiqué.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord à M. le maire afin de réaliser la plateforme de l'aire multisport par l'entreprise BERGHEAUD au prix de 11 142.20 € HT

AUTORISE M. le maire à signer tout document à cet effet.

**\* murs de soutènement**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un mur situé à proximité du cimetière et soutenant le chemin communal de randonnée partant du bourg jusqu'à la Croix Jalenques s'est effondré sur une dizaine de mètres rendant l'utilisation du chemin dangereuse pour les promeneurs. Il propose au Conseil Municipal de faire réparer ce mur en présentant 2 devis :

- l'un de l'ASRL GASQUET TP qui propose un enrochement pour la somme de 3250 € HT,
- l'autre de l'ASRL LACOMBE Frères qui propose la réalisation d'un mur jointoyé avec fondation pour la somme de 3 895 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord à M. le maire afin de réaliser d'un mur jointoyé, plus adapté, avec fondation par l'entreprise LACOMBE Frères au prix de 3 895 € HT

AUTORISE M. le maire à signer tout document à cet effet.

**\* parking route de Fontanges**

Entreprise LACOMBE 11000€ - proposition de prendre des gravats du chantier pour réaliser une sous couche sur le parking. 6 camions ont été livrés

Ajourné en attente d'autres devis

**\*D'autre part**, Mr le Maire informe que des abribus pourraient être subventionnés à hauteur de 80% par la Région

**4 – Commission communale des impôts directs – Désignation de la liste des 6 membres titulaires et 6 membres suppléants**

Ajournée, faute de sollicitations à participation.

*M. Gilbert CHABRIER JOURNIAC évoque la possibilité de faire un courrier aux administrés émettant la requête de volontariat sur cette commission.*

**5 – Moulin de Générît**

Mr le Maire rappelle l'historique du site et l'importance des moulins sur la Maronne à ST MARTIN : Moulin de Salles, Moulin de Générît (Moulin à grains, moulin à huile et carderie), Moulin de la ganterie Chanut, Moulin du Teinturier, moulin de Nozières. L'histoire des moulins est très liée à celle de St Martin.

Un projet avait été monté en 2012 dans le but de le restaurer dans le cadre des « Petites cités de caractère » autour des moulins ainsi qu'autour des fours à pain qui ont été rénovés dans ce cadre.

La commune fait partie des communes fondatrices de l'association des « Petites cités de caractères » du Cantal. Mr le Maire, précise que l'état du moulin n'était pas dans un si mauvais état que cela a été



dit, et regrette la vente de ce bien d'autant qu'il attendait de l'association du patrimoine la conservation et la défense de ce bien. Il déplore la mise à l'ordre du jour de la vente du moulin « en urgence » le 22 février 2020 (soit 3 semaines avant les élections), alors qu'il n'y avait selon lui, pas d'urgence. Après le 1<sup>er</sup> tour, une promesse de vente a été signée, à ce moment, l'équipe en place n'aurait dû assurer « que les affaires courantes ».

Mr le Maire donne lecture de la lettre qu'il a adressée au notaire suite à la promesse de vente, exprimant son désaccord sur la procédure, ainsi que la lecture de la réponse du notaire.

Il précise qu'il y a une erreur sur le chemin de service qui n'en est pas un.

*Mr CORLOUER, nouveau propriétaire, est invité à prendre la parole. Il est d'accord pour travailler avec la commune dans le cadre de la mise en valeur du moulin. Production d'énergie renouvelable, préservation du patrimoine, rétablissement de la continuité écologique de la rivière. Il précise qu'il est également propriétaire du Moulin de Salles.*

*Mr Philippe RAVIT prend la parole. Il précise qu'il faut avoir une vision moderne de la conservation du patrimoine et qu'il n'est pas rare de faire appel à des privés pour sauvegarder du patrimoine. Il indique que l'action de l'association du patrimoine allait parfaitement dans ce sens et se satisfait que la bâtisse soit conservée.*

## **6 – Travaux de restauration du patrimoine communal**

### **\* Toit du poids communal**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Histoire et Patrimoine de St Martin Valmeroux- St Rémy de Salers a ouvert une souscription pour recueillir des fonds afin de restaurer le toit du poids public et qu'il a également demandé des devis.

Le devis moins-disant est celui de l'entreprise Laurent LAPORTE à Salins pour la somme de 1850 € HT.

Monsieur le maire rappelle qu'il est tout à fait favorable à ce projet. Cependant, il s'agit d'un bâtiment communal et les travaux qui le concernent sont de la compétence de la commune et doivent être réalisés sous sa direction.

Monsieur le maire informe que l'Association Histoire et Patrimoine Saint-Martin Valmeroux et Saint-Rémy de Salers a offert sa participation financière à hauteur de 1860 € HT sur ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce projet qui sera réalisé par la commune et remercie les donateurs de l'association pour leur participation au financement.

### **\* Installations électriques de l'église de Saint Rémy de Salers**

Monsieur le maire informe l'assemblée du fait de la nécessité de réfection des installations électriques de l'église de Saint Rémy de Salers qui sont en mauvais état général et présentent un problème de sécurité.

Un devis a été réceptionné de l'entreprise FAJOUX pour un montant de 518 € HT.

Monsieur le maire informe que l'Association Histoire et Patrimoine Saint-Martin Valmeroux et Saint-Rémy de Salers a offert sa participation financière à hauteur de 300 € HT sur ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce projet qui sera réalisé par la commune et remercie les donateurs de l'association pour leur participation au financement

## 7 – Contrat d'apprentissage – Service voirie/espaces verts

Monsieur le Maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Travail et notamment les articles L.6211-1 et suivants,

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT que le service voirie/espaces verts présente une opportunité d'apprentissage pour un candidat (M. Adrien ROCHE) ayant présenté sa candidature en mairie sur une formation intitulée « brevet d'études professionnelles agricoles travaux paysagers », à la Maison Familiale et Rurale du Cantal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 avec M. Adrien ROCHE via la Maison Familiale et Rurale du Cantal,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2020 un contrat d'apprentissage comme suit :

SERVICE	NOMBRE DE POSTE	DIPLOME PRÉPARÉ	DURÉE DE LA FORMATION
Voirie	1	Brevet d'études professionnelles agricoles « travaux paysagers »	2 ans

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2020

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

## 8 – Questions diverses

- Tribunal administratif : Compte rendu - Rappel de la procédure demandant l'annulation des élections du 15 Mars 2020 par Martial Meydiou et des résultats, en faveur des élus du 15

Mars 2020. Philippe Ravit précisant « qu'il n'était pas au courant », s'est <sup>vu</sup> pour rappeler ses agissements et sa participation à cette procédure.

- Mise au point au sujet des retranscriptions de M. Philippe Ravit : Sur les réseaux sociaux.
- Dépôt d'ordures à Salles le long du chemin  
Dépôts sauvages de déchets verts....
- Gouttières de la cure : Elles sont percées, il faut faire passer un artisan
  
- Gymnase / ISOTONER  
Nécessité de mettre le chauffage pour les salariées, il n'y a pas de compteur pour l'indemnisation pour le chauffage donc un calcul sera fait par Pascal Martin.  
Mr le Maire rappelle de la nécessité de trouver un terrain pour ISOTONER pour favoriser son extension.
  
- Gîte de St Rémy : Projet de transformer les 2 logements de l'école en gîte
- Arrêté de péril à prendre pour la cheminée de M. Etienne Noailles

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,  
Élise LAJARRIGE

